

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 135

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. *Vautier*, il dit que si les dissidents ont été rayés de la section de Genève, c'est qu'il se sont annoncés comme section organisée. Ils pourront en tout temps être réintégrés dans la section lorsqu'ils en feront la demande. M. *Hubacher* exprime le vœu de la section de Berne demandant à ce qu'il soit fait tout ce qui est possible pour conserver les dissidents dans la Société.

M. *Hodler* déclare que la Société se voit dans une situation extrêmement pénible en face de l'intransigeance des deux partis, menaçant de leur démission chacun de son côté. Il fait un appel vibrant et conjure les dissidents de rentrer dans la Société. Il faut qu'ils aient ce courage ; car le courage n'est pas de sortir, mais de rester et de lutter. M. *Righini* approuve les paroles cordiales de notre président et espère qu'elles seront entendues.

M. *de Saussure* trouve ces paroles très belles mais un peu tardives. M. *Röthlisberger* demande si la question ne pourrait pas être soumise à un arbitrage.

La question de l'interprétation des statuts dans le sens d'une seule section est mise aux voix et adoptée par une majorité de 18 voix contre 3.

Sur la proposition de M. *Röthlisberger*, l'assemblée admet à l'unanimité de nommer M. le professeur *Rælli* membre d'honneur de notre Société en reconnaissance des nombreux services qu'il n'a cessé de nous rendre.

Arts décoratifs. M. *Röthlisberger* parle au nom du Comité central d'une proposition tendant à grouper les artistes décorateurs de notre Société en vue de l'exposition de 1914 à Berne et d'envisager la création, au sein de notre Société, d'un nouveau genre de sections telles que celle des artistes décorateurs par exemple. Il est nommé à cet effet une commission d'étude composée de MM. *Bocquet*, *Frey* et *Delachaux* (délégué par le Comité central.)

M. *Righini* propose de modifier les formalités à remplir par les dames demandant à exposer dans nos expositions dans le sens que la section de Lausanne a décidé pour son compte, c'est-à-dire qu'elles doivent être inscrites comme membres passifs et remplir les conditions requises pour nos membres actifs. (Salon fédéral etc.) Cette proposition est acceptée. M. *Hubacher* demande de la part de la section de Berne que le Comité central s'occupe d'organiser une salle *Rodo de Niederhäusern* à l'Exposition de Berne en 1914. M. *Silvestre* propose d'allouer aux membres du Comité central une indemnité de jour de fr. 10 — en plus des frais de chemin de fer. L'assemblée se déclare d'accord.

Le président remercie l'assemblée de son travail et de son endurance et lève la séance à 11 h. 1/2 du soir.

Le Rapporteur : A. Carl ANGST.

Rapport complété par le secrétaire central.



Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 6 juillet 1913

à Olten.



La séance est ouverte à 9 heures 3/4 du matin par M. *Hodler*, président, qui souhaite la bienvenue aux assistants. Il rappelle en termes émus la mémoire des membres décédés depuis la dernière assemblée et tout spécialement d'*Alfred Rebhous* et de *Rodo de Niederhäusern*, enlevé si subitement à Munich. L'assemblée se lève en leur honneur.

Il est donné lecture du rapport annuel, en français par M. *Delachaux* et en allemand par M. *Mangold* ; il est approuvé.

Les rapporteurs de la veille lisent le procès-verbal de l'assemblée des délégués, M. *Angst* en français et M. *Boscovils* en allemand.

Le rapport des comptes est présenté par M. *Righini*, trésorier central, qui en fait ressortir la marche progressive durant ces trois dernières années puisque nous sommes arrivés à augmenter notre fortune de près de 10 000 francs. Mais il faut continuer à être prudents et économes, car nous devons viser à plus que cela. Il se plaint du fait que les sections de Genève et du Valais soient toujours en retard avec le paiement de leurs cotisations.

Le **Rapport des réviseurs de comptes**, MM. *Bovel* et *Joss*, est lu et approuvé par l'assemblée qui exprime sa reconnaissance de la direction consciencieuse et dévouée qui préside à nos finances.

MM. *Francillon* et *Fries* sont désignés comme rapporteurs de cette assemblée et MM. *Godet* et *Heer* comme scrutateurs.

Le président demande si l'assemblée veut se déclarer d'accord en principe sur les résolutions prises par l'assemblée des délégués, ceci pour gagner du temps. MM. *Trachsel* et *Dunki* protestent au nom du droit absolu de l'assemblée générale de discuter point par point les articles de l'ordre du jour. Il est passé à l'ordre du jour.

Le **Comité central**, dont deux membres au moins doivent changer cette année, est constitué comme suit : MM. *Silvestre* et *Emmenegger*, démissionnaires, sont remplacés par MM. *Vautier* (Genève) et *Wylér* (Aarau). Les 5 autres membres sont réélus par acclamations.

M. *Sandoz* demande que le n° 16 de l'ordre du jour soit discuté en premier. Cette proposition est acceptée et la **demande de fondation d'une seconde section à Genève** entre en discussion. M. *Angst* lit encore une fois la partie du procès-verbal de l'assemblée des délégués traitant de cette question.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'interprétation de l'art. 34 de nos statuts dans le sens d'une ou plusieurs sections par canton. Vu la gravité de la question, le vote par bulletins est demandé. Une discussion des plus vives s'engage entre MM. *Silvestre*, *L'Eplattenier*, *Trachsel*, *Dunki* et *Gallet*. M. *Silvestre* déclare, que dans le cas de l'acceptation du principe de plusieurs sections par canton, la section de Genève sortirait de la Société. Le président *Hodler* prend encore une fois la parole pour conjurer les dissidents de retirer leur proposition que l'assemblée ne peut et ne doit pas admettre. M. *Righini* appuie cette façon de voir et demande à l'assemblée de partager la manière de voir du Comité central qui a étudié et pesé mûrement le pour et le contre de cette question et dont plusieurs membres étaient à première vue plutôt pour une autre solution. L'assemblée des délégués, elle aussi, s'est ralliée au point de vue du Comité central à une forte majorité.

M. *Angst* propose un amendement en exigeant pour toute scission un nombre de 80 membres et, en plus, toute nouvelle section devrait compter au moins 25 membres.

Le vote est demandé et l'on se prononce sur le principe d'**une ou plusieurs sections par canton**. Le résultat donne 33 voix pour une seule section, 28 voix pour plusieurs, 4 bulletins blancs.

La demande de fondation d'une seconde section à Genève est par conséquent refusée. (MM. les dissidents quittent la salle.)

La discussion de l'ordre du jour se poursuit ensuite à une allure plus rapide.

MM. *Bovel* et *Joss* sont réélus en qualité de vérificateurs de comptes.

La Cotisation annuelle est maintenue à fr. 10 —.

Le budget pour le nouvel exercice 1913-1914 est adopté sans discussion.

Les candidats présentés sont admis ; seul M. Wenner est admis conditionnellement sous ratification par la section de Zürich.

Le Jury annuel est nommé suivant les propositions de l'assemblée des délégués et sera composé de :

MM. Hodler, de Meuron, Righini, Vallet, Giacomelli, G., Heer et Angst.

Comme suppléants, sont nommés :

MM. Buri, Wyler, Cardinaux, Hermenjat, Vautier, Berla, Hubacher, Siegwart, Vibert, Chialone.

M. Righini réfère sur le projet de la Caisse de secours pour artistes et donne les explications nécessaires. Il propose que l'assemblée vote le subside annuel de fr. 1000 — à cette œuvre. Ces deux propositions sont acceptées.

La proposition de la Section d'Argovie touchant le prix des estampes à fr. 5 — pour les membres actifs est refusée.

M. Rötliberger parle de l'enquête au sujet des plaquettes de sculpteurs et voit l'application de cette question pour notre jubilé de cinquante ans, en 1915. L'étude en est remise au Comité central et M. Emmenegger est chargé de s'occuper du cinquante-naire de la Société.

La décision de l'assemblée des délégués au sujet de la proposition de M. Stotz, éditeur, est ratifiée.

La proposition Sandoz touchant la R. P. à nos assemblées générales trouve sa solution dans la proposition Silvestre qui est admise. Celle-ci exige une majorité de 2/3 de l'assemblée générale pour modifier les décisions de l'assemblée des délégués.

M. le prof. Dr Rælli, de Zurich, est nommé membre d'honneur de notre Société pour les nombreux services rendus et le dévouement qu'il n'a cessé de nous témoigner.

Les demandes de fondation de deux nouvelles sections : celle de St-Gall et celle de Florence, sont acceptées.

Sur la proposition du Comité central, admise par l'assemblée des délégués, il est décidé, suivant l'exemple de la section de Lausanne, de permettre aux dames d'exposer dans nos expositions, à condition qu'elles soient inscrites comme membres passifs et qu'elles remplissent les conditions demandées à nos membres actifs, d'avoir été admis à un salon fédéral ou autre exposition équivalente avec jury.

La proposition du Comité central de créer au sein de la Société un groupement des artistes décorateurs est acceptée et remise à l'étude d'une Commission de trois membres, MM. Bocquet, Frey et Delachaux, délégué par le Comité central.

M. Silvestre demande que l'assemblée accorde aux membres du Comité central une indemnité de jour de fr. 10 — en plus des frais de déplacement. Cette proposition est acceptée.

M. Hubacher demande au nom de la section de Berne que le Comité central s'occupe d'organiser une salle à l'Exposition 1914 à Berne des œuvres de Rodo de Niederhäusern. Il demande également que l'on fasse des démarches pour exonérer des frais de douane les œuvres d'art.

M. Hodler remercie les membres présents d'être venus si nombreux et lève la séance à 1 h. 1/2.

Le Rapporteur : R. FRANCILLON.

(Complété par Th. Delachaux, secrétaire central.)



Rapport annuel

présenté par

le Comité central à l'Assemblée générale du 6 juillet 1913

à Olten.



Le Comité actuel se présente aujourd'hui pour la troisième fois devant cette assemblée, aussi sera-ce l'occasion, tout en rendant compte du travail accompli cette année, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la période entière des trois années écoulées.

La tâche du Comité central n'a pas été moindre durant cet exercice que par le passé. L'assemblée générale dernière l'a chargé de l'étude de diverses questions, dont celle de la demande de fondation d'une seconde section à Genève ne fut pas la moindre. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans les détails puisque ces diverses questions vont être traitées dans l'ordre du jour.

Le Comité central s'est réuni sept fois durant cet exercice, le bureau seul une fois. L'ordre du jour de ces séances fut toujours copieux et, comme l'année dernière, ces séances durèrent en général de 2 heures à 6 ou 7 heures du soir. Comme par le passé, une bonne partie du travail se fait par correspondance et les procès-verbaux des séances sont hectographiés et envoyés, dans la règle, avec la convocation de la séance suivante aux membres du Comité central. Chacun est ainsi mieux tenu au courant des affaires et le travail en est considérablement facilité. Peut-être y aurait-il avantage à multiplier encore les séances du Comité central et de fixer un jour par mois pour ces réunions, mais pour cela il faudrait prévoir en plus de l'indemnité du voyage une indemnité de jour, le sacrifice étant déjà suffisamment lourd ainsi. Le mécanisme du Comité central est assez connu pour que cela n'entraîne pas de dépenses imprévues et l'on a pu voir que les craintes qu'avait inspiré le système actuel ne se sont pas réalisées.

Secrétariat central et Journal.

Le travail du secrétariat augmente progressivement avec le développement de notre Société. Le nombre des envois est monté à 460, soit : 180 lettres, 280 cartes, convocations et imprimés. Le budget du journal a été dépassé, ce qui provient en partie du numéro spécial publié à l'occasion du Salon fédéral à Neuchâtel. Mais nous croyons que des sacrifices de ce genre ne sont pas inutiles, tant que nous n'aurons pas une revue d'art qui puisse se consacrer à ces sortes de manifestations. Du reste une partie ces frais ont été couverts par les annonces et la location de clichés qui ont produit une somme de Fr. 480 —.

Les reproches n'ont pas été épargnés au journal. On le voudrait plus au courant des faits importants et pouvant intéresser les membres de la Société. Il y aurait certainement beaucoup à faire de ce côté, mais n'oublions pas que jusqu'à maintenant nos moyens ne nous permettaient pas un service de renseignements et la rédaction en était réduite à ses propres lectures. Si la collaboration de chacun devenait un peu plus efficace que par le passé, cette lacune pourrait être comblée facilement.

Le secrétariat eut à s'occuper à deux reprises de cas de droits d'auteurs lésés ou sur le point de l'être.

A cette occasion, nous nous permettons d'exprimer le vœu de voir se créer chez nous un bureau pour la protection des droits